



Revision d'un pret non débloqué car grossesse

Par **zombinette**, le **18/09/2010** à **18:50**

Bonjour,

Nous avons signé une offre de prêt fin juin 2010 pour construire (terrain + maison)

Nous n'avions pas droit au prêt à taux zéro pour quelques centaines d'euros....

Suite à un retard des travaux de viabilisation du terrain, nous n'avons pas encore signé, et donc l'argent n'est pas débloqué.

Je suis enceinte de 3 semaines, a-t-on le droit d'exiger une révision de notre prêt avec une demande de ptz puisque nous sommes désormais 3 (avec certificat de grossesse bien sur)?

merci d'avance!

Par **Domil**, le **18/09/2010** à **21:23**

Vous ne serez trois que lorsque vous aurez accouché

Par **zombinette**, le **19/09/2010** à **11:27**

Oui, enfin j'ai lu qu'avec une déclaration de grossesse, une femme enceinte compte pour 2 pour obtenir un prêt à taux 0, mais je ne sais pas si on peut faire réviser le prêt sachant qu'il est signé, mais non débloqué...

Infans conceptus pro nato habetur quoties de commodis ejus agitur.

Par **Domil**, le **19/09/2010** à **12:29**

Certes :) mais le latin est une langue très très morte, autant le mettre en français non ?

Ce que **le modérateur qui se permet de modifier le contenu des messages, en se faisant passer pour l'auteur du message, en violation totale des usages sur Internet, reconnus comme tels dans la jurisprudence (le comble quand même pour un modérateur de site juridique sur Internet)**, veut dire c'est que dès que c'est dans l'intérêt de l'enfant à naître, il

est considéré comme né (ce qui n'est pas toujours vrai, évidemment, puisque sinon, l'avortement serait illégal)

Dans votre cas, ce n'est pas une déclaration de grossesse qu'il faut car elle ne se fait qu'à 3 mois d'aménorrhée, mais un certificat de grossesse (3 semaines d'aménorrhée, ça ne fait qu'une grossesse d'une semaine en moyenne).

Par **zombinette**, le **19/09/2010 à 15:14**

Mais j'ai dis 3 semaines de grossesse, ce qui fait 5 semaines d'amenorrhée, ce qui ne change rien je vous le concède lol, mais qd même.
Le certificat de grossesse peut il suffire?

Par **Domil**, le **19/09/2010 à 15:37**

Le PTZ considère effectivement "les personnes destinées à vivre dans le logement", sauf exception, votre bébé vivra avec vous :)

Mais concernant votre problème spécifique, d'un prêt déjà signé, je ne sais pas. Allez voir l'organisme de crédit pour commencer.

Par **Samir Al Ghraoui**, le **26/09/2016 à 11:40**

Tapez votre texte ici pour répBonjour,

J'aimerais savoir si vous avez eu gain de cause pour votre offre de prêt et si le ptz vous a été accorder?

Dans l'attente de votre retour, je me tiens à votre entière disposition, Merci d'avance, Bien cordialement.ondre ...